



Délibération : DC_2024_101C

Conseil Communautaire du 11 décembre 2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL

L'an deux mille vingt-quatre, le onze décembre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois s'est réuni à la salle des fêtes d'Avesnes-sur-Helpe sous la présidence de Nicolas DOSEN, en session ordinaire, dûment convoqué le 05 décembre 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 68

Présents et représentés : 61

Présents :

Commune de Avesnelles : Antoine BADIDI, Marie-Christine MERCIER, Pascal PETIT, Christelle PREVOST

Commune d'Avesnes sur Helpe : Sébastien SEGUIN, Laurence WATTEAU, Benoît BOUDJEMA a donné procuration à Sébastien SEGUIN, Aline BERTRAND a donné procuration à Laurence WATTEAU, Christian CASTEL, Sylvie CABOOR a donné procuration à Jacky ROUSSELLE, Jacky ROUSSELLE

Commune de Bas-Lieu : Ghislain FRANCOIS

Commune de Beaurepaire sur Sambre : Pierrick FORET

Commune de Beaurieux : David HOUILLIEZ

Commune de Bérelles : Orféo RIGONI

Commune de Beugnies : Frédéric ERNESTI

Commune de Boulogne sur Helpe : Nadine MAJKA

Commune de Cartignies : Sabine CAUFAPE, Xavier MOUVET

Commune de Choisies : Bernard PAQUET

Commune de Clairfayts : Joëlle LEFEBVRE

Commune de Damousies : Reinold MASURE

Commune de Dimechaux : Daniel ETEVE

Commune Dimont : Vincent COURET

Commune de Dompierre sur Helpe : Jean-Pierre LIBERT

Commune de Doulers : Freddy THERY

Commune d'Eccles : Pierre-Ange LECLERCQ

Commune d'Etrœungt : Vincent JUSTICE, Bernadette GRANDIN

Commune de Felleries : Pascal NOYON a donné procuration à Maryse BERNARD, Maryse BERNARD

Commune de Floursies : Alain DELTOUR a donné procuration à Colette WATREMEZ

Commune de Floyon : Evelyne GEBHARDT

Commune de Grand-Fayt : Thierry THIROUX
Commune de Haut-Lieu : Hervé CUISSET
Commune de Hestrud : André BERTEAUX
Commune de Larouillies : Wilfrid SALMON
Commune de Lez-Fontaine : Philippe HANOT a donné procuration à Christian BINOIT
Commune de Liessies : Alain RICHARD a donné procuration à François RICHEZ, conseiller suppléant
Commune de Marbaix : Damien DUCANCHEZ
Commune de Petit-Fayt : Claude ROYAUX
Commune de Prisches : Chantal BLEHAUT, Jean-Claude FOVEZ
Commune de Rainsars : Colette WATREMEZ
Commune de Ramousies : Brice AMAND
Commune de Sains-du-Nord : Christine BASQUIN, Jean-Pierre DESSAINT a donné procuration à Christine BASQUIN, Sabine BUFI a donné procuration à Pascal PETIT, Daniel DEUDON, Anne-Marie LENTIER a donné procuration à Patrick DEHEN,
Commune de Saint-Aubin : Mauricette FREHAUT a donné procuration à Monique JOLY, conseillère suppléante
Commune de Saint-Hilaire-sur-Helpe : Nicolas DOSEN
Commune de Sars-Poteries : Sandra SIMPERE, Didier CARETTE,
Commune de Sémeries : Hervé LASPALAS
Commune de Solre-le-Château : Patrick DEHEN, Chloé TROUILLIEZ a donné procuration à Nicolas DOSEN, Christian BINOIT
Commune de Solrignes : Rémi LE ROUZIC
Commune de Semousies : Jérôme BEUGNIES
Commune de Wattignies la Victoire : Vincent QUEVALLIER a donné procuration à Vincent COURET

Absents, excusés :

Commune d'Avesnelles : Michel CHALDAUREILLE
Commune d'Avesnes sur Helpe : Anne-Laure CATTELOT, Gérard GUERTZMANN
Commune de Felleries : Claire DEGROOTE
Commune de Flaumont-Waudrechies : Jean-Marie VIN
Commune de Sains-du-Nord : Natacha VANELSLANDE
Commune de Taisnières en Thiérache : Claude CONNART

Budget principal :

Des crédits au chapitre 041 (ordre) en recettes et en dépenses d'investissement sont nécessaires pour l'intégration des frais d'études au compte d'immobilisation correspondant :

Section	Sens	Fonction	Opération	Chap.	Article	Montant
Invest.	Recettes	01	Op. financière	041	2031 : Frais d'études	+ 38 674,10 €
	Recettes	01	Op. financière	041	2033 : Frais d'insertion	+ 2 106,29 €
	Dépenses	01	Op. financière	041	202 : Documents d'urbanisme	+ 40 780,39 €

Budget principal :

En raison du passage à la nomenclature comptable M57 depuis le 1er janvier 2024, il est nécessaire de procéder à certains ajustements sur les dotations aux amortissements. En effet, en M14 (ancienne nomenclature), l'amortissement des immobilisations débutait l'année qui suivait la date d'acquisition des biens. En M57, l'amortissement débute immédiatement après la date d'acquisition de l'immobilisation, ce qui implique de calculer les amortissements selon la règle du prorata temporis.

Il est donc nécessaire d'augmenter les crédits (opérations d'ordre), en dépenses et en recettes, qui étaient inscrits sur les chapitres d'amortissement du budget 2024 :

Section	Sens	Fonction	Opération	Chap.	Article	Montant
Fonct.	Dépenses	01	/	042	68111 : Dotations aux amortissements (immo)	+ 100 000,00 €
	Recettes	01	/	042	777 : Amortissement subventions (subv.)	+ 6 000,00 €
	Dépenses	01	/	023	023 : Virement en investissement	- 94 000,00 €
Invest.	Recettes	01	Op. financière	021	021 : Virement du fonctionnement	- 94 000,00 €

	Recettes	01	Op. financière	040	28188 : Amortissement autres immobilisations	+ 100 000,00 €
	Dépenses	01	Op. financière	040	13913 : Amortissement subv. Département	+ 4 000,00 €
	Dépenses	01	Op. financière	040	13918 : Amortissement autres subv.	+ 2 000,00 €

- **D'AUTORISER** le Président à signer tous documents relatifs à la présente décision.

Fait en séance les jour, mois et an susdits

**Le Président,
Nicolas DOSEN**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 059-200043263-20241224-DC_2024_101C-DE